



SARL LUXEMBOURG AUTO-ECOLE
Agrément préfectoral : E2105100010
N° formation professionnelle : 44510197251
Code NAF : 8553Z

SIRET : 843 764 440 00015
N° de téléphone : 03-26-52-09-80
@ : luxembourg.auto-ecole@orange.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE DITE « FORMATION POST-PERMIS »

PRÉVUE À L'ARTICLE L. 223-1 DU CODE DE LA ROUTE

La formation complémentaire, suivie entre six mois et un an après l'obtention du permis de conduire, vise à renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Elle est composée :

- d'un module visant à améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- d'un module visant à rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables.

Le programme définit ci-dessous s'appuie sur le modèle didactique de la hiérarchie des comportements de conduite (Kestinen, 1996 et Siegrist, 1999) - matrice GDE (Goals for Driver Education).

Cette formation fait appel à l'autoréflexion des élèves et à l'analyse de leur perception des dangers de la route en vue d'améliorer leurs modes de réflexion et leurs aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans leurs divers modes de déplacement.

Le programme présenté ci-dessous définit un schéma qui permet à l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière - ci-après nommé « enseignant » - d'adapter son intervention en fonction des groupes.

L'ordre des séquences doit être respecté pour favoriser le processus d'acquisition de comportements sûrs dans l'objectif de prévenir la survenance d'accidents caractéristiques des usagers titulaires du permis de conduire depuis peu de temps et ayant peu d'expérience.